

DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE PAR VOIE D’AFFICHAGE
N° 133/AT/DAL/2018 2018 (relance)

Algérie Télécom informe l’ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation nationale N° 122/AT/DAL/2018 portant sur **ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU**, que le lot N°3 est déclaré **infructueux**.

De ce fait, cette consultation est **relancée** sous le numéro **133/AT/DAL/2018 (relance)** pour :
ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU.

Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **muni d’une demande établie sur papier entête, accompagné du cachet de l’entreprise** à l’adresse ci-après:

ALGERIE TELECOM – DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE
DEPARTEMENT ELABORATION DES CAHIERS DES CHARGES ET CONTRATS
SERVICE GESTION DES CONSULTATIONS BLOC « E »
RN N°05 CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER

Les offres doivent être composées :

1 - D’une offre technique : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».

2 - D’une offre financière : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre financière** ».

Les deux (02) offres technique et financière, accompagnées des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l’adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE N° 133/AT/DAL/ 2018
ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU.
« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

- La durée accordée pour la préparation des offres est de **Sept (07) jours** à partir de du **30/12/2018**.
- La date et heure limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres le **06/01/2019 de 08h00 à 14h00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu’au jour ouvrable suivant.
- Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
- Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

